

André Amar Franc-Maçon

André Amar avait été initié à la Loge l' « Egalité » de Grenoble. En quelle année ? Nous l'ignorons, mais il figure parmi les officiers de sa loge, en qualité de secrétaire, pour 1784. Nous n'avons pas de document sur l' « Egalité » mais cette loge s'étant unie à la très aristocratique « Bienfaisance », nous pouvons nous rendre compte, par le tableau (1) de 1786-1787, des membres de la « Bienfaisance et Egalité », que cette dernière avait un effectif d'au moins 25 adhérents. Elle comptait, avec 10 avocats au Parlement de Dauphiné, trois des plus grands noms du haut commerce grenoblois (2). Les raisons morales et politiques (3) qui avaient motivé l'union entre ces deux loges étaient, au dire de Prunelle de Lières (4), dans la nécessité où se trouvait « Bienfaisance » de gagner en « humilité » en admettant enfin le mélange des classes. Désormais, après l'union réalisée, « Bienfaisance et Egalité » fut la loge de l'aristocratie de la province, celle des carrières libérales, celle de la bourgeoisie d'affaires (5).

(1) Archives du château d'Eybens, que M. Faure Derforges nous avait permis de consulter.

(2) Avec Pascal, colonel de la milice bourgeoise, Dolle l'aîné adonné au commerce des denrées coloniales et qui avait des jardins célèbres ; Botut fils, un des négociants les plus notoires de la place.

(3) [Alice Joly, *Un mystique lyonnais et les secrets de la Franc-Maçonnerie \(1730-1824\). Mâcon, 1938.*](#) Jean Egret. *Le Parlement de Dauphiné et les affaires publiques dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.* 2 vol., Grenoble, 1942, t. II, p. 39 et suiv.

(4) Cette fusion des deux loges causera une économie « permettant de faire refluer les fonds sur les objets de bienfaisance » et surtout elle aura pour résultat « d'anéantir toute rivalité entre elles et d'accoutumer insensiblement les personnes des divers Etats à la fraternité ». Sur la question de l'égalité pratiquée dans les loges grenobloises, voir : J. Egret, op. cit., I, p. 46-48.

(5) D'après le tableau 1786-87, 23 membres sont nobles, 4 sont conseillers au Parlement ; l'avocat général ; 2 Présidents à la Cour des Comptes ; 2 conseillers maîtres à la Cour des Comptes ; 10 avocats au Parlement ; 3 avocats consistoriaux ; 1 Procureur de Bailliage ; 2 subdélégués de l'Intendant ; 1 Trésorier de France ; 1 abbé, agent général du Clergé ; 1 secrétaire de l'Intendant ; 5 officiers ; un commissaire des guerres ; 1 bourgeois ; 3 négociants ; 1 industriel.

La petite bourgeoisie se groupait dans la loge la « Parfaite Union » dont nous connaissons l'activité et la composition par des documents savoisiens (6). Elle comprenait des fonctionnaires des ponts et chaussées et des finances, un seul noble (encore n'était-il que de passage), puis quelques négociants moyens (7). Ayant demandé, en 1781, son union avec la « Bienfaisance », cette loge plus démocratique par son recrutement, vit sa demande rejetée (8).

La « Bienfaisance » et l'« Egalité », quoique toujours dans une certaine mesure sous l'obédience du G. O. de France, avaient admis, grâce à la propagande faite parmi ses membres principaux comme Henri de Vizieu (9) et Léonard Prunelle de Lières (10), par le mystique lyonnais J. B. Willermoz (11) ; la réforme écossaise de la « Stricte Observance » (12), celle des « Elus Cohens » (13), puis enfin celle des « Chevaliers bienfaisants de la Cité Sainte » (14).

Le centre de cet ordre maçonnique réformé et martiniste auquel appartenait à Chambéry Joseph de Maistre, était, depuis le Couvent des Gaules de 1778, Lyon, capitale de la province d'Auvergne (15).

II

A la fin de 1784, André Amar, officier de la loge « Bienfaisance et Egalité », maître écossais, était proposé pour

(6) F. Vermale. *La Franc-Maçonnerie savoisienne à la fin du XVIII^e siècle*. (Bibliothèque historique de la Révolution française).

(7) La « Parfaite Union » comprenait : 12 fonctionnaires du service des ponts et chaussées ou des finances ; 4 bourgeois ; 8 négociants ; 1 imprimeur du roi ; 1 apothicaire ; 1 prêtre curé ; 1 marchand libraire ; 1 professeur de musique ; 1 entrepreneur des ponts et chaussées ; 2 marchands gantiers ; 3 maîtres en chirurgie ; 1 noble, capitaine au régiment d'Austrasie, en garnison à Grenoble

(8) [Alice Joly, op. cit., p. 123](#).

(9) Agé de 25 ans. Il allait devenir colonel en second du Régiment de Monsieur.

(10) Agé de 39 ans.

(11) Marchand mercier à Lyon. Voir sur lui le livre de Mme Alice Joly, supra, note 3.

(12) Elle admettait la multiplicité des hauts grades.

(13) Elle se prévalait des théories mystiques de Martinès de Pasqually.

(14) Ces « chevaliers » furent accueillis au « Mesmérisme », au « somnambulisme » et aux manifestations de l'« Agent inconnu ». (Voir [A. Joly, op. cit., chap. XI](#) et [XII](#)).

(15) [A. Joly, op. cit., p. 134](#) et 136.

un grade supérieur de la maçonnerie rectifiée. La lettre du 9 octobre 1784, que Prunelle de Lières écrivit à Villiermoz, contient des renseignements très intéressants sur André Amar.

« C'est un frère rempli de zèle et d'excellentes qualités : il est doué d'un cœur ardent mais capable d'excès, surtout pour le Bien. Il a peu de liant et de flexibilité surtout lorsqu'il est question de la règle et il est très susceptible d'unir toute la chaleur du sentiment à l'austérité et à l'aspérité de la lettre. Je ne crois pas que longtemps il puisse convenir à être chef dans une partie, mais toujours il fera un excellent coopérateur, Le vœu des frères se serait volontiers réuni pour lui-même pour tous grades. On l'aime, on l'estime, et c'est pour la troisième fois de suite qu'il est secrétaire... Il est à propos que vous sachiez que, le jour de la Saint Jean d'été 1782, les deux loges s'étaient réunies pour célébrer la fête. Pendant le banquet, il y eut plusieurs accusations, dont quelques-unes étaient (illisibles) par le frère Savoye (16) et dont aucune cependant ne furent dirigées contre le frère Amar, autant que je puis m'en rappeler. Mais enfin son zèle, ardent, peut-être son amour-propre lui donnèrent de l'humeur qu'il manifesta après le banquet pendant que l'on prenait le café, en conversant avec le frère de Rollin par des propos violents qui produisirent une scène vraiment scandaleuse pour des Maçons et telle qu'elle me parut qu'elle n'aurait pu être arrangée entre des militaires. Il est vrai que le frère Amar ne tarda pas à reconnaître ses torts tels qu'ils étaient et qu'il fit, avec zèle et bonne foi, tout ce qui était en lui pour les réparer. Il n'était pas encore Ecossais mais le grade était demandé pour lui et la réception fut suspendue » (17).

Le 30 juillet 1785, Prunelle de Lières renouvelait sa demande d'un grade supérieur pour André Amar. « Ce cher frère remplit, depuis plusieurs années, les fonctions de secrétaire avec zèle et ce zèle mérite récompense. Sa manière de juger et d'opiner marque souvent de la roideur et de l'inflexibilité. En général, son cœur me paraît plus passionné

(16) M. de Savoye de Rollin, avocat général au Parlement de Dauphiné, une des personnalités les plus en vue de cette Compagnie.

(17) Bibl. de Lyon, manuscrits, 5473 (26).

pour la règle et pour le bien que touché: ce qui lui donne peut être quelquefois un peu d'imprudence et de légèreté. Néanmoins, c'est un frère très estimable et je désirerais bien que le plus grand nombre de membres de notre loge le valût » (18).

III

De ces textes il résulte que les chefs de la Maçonnerie rectifiée de Grenoble estimaient que le F.: Amar, entre 1780-1784, c'est-à-dire de 25 à 30 ans, avait sans doute des qualités mais qu'il n'était pas permis d'espérer de voir en lui un futur dirigeant de l'Ordre. L'inquiétant était ce « cœur ardent » « capable d'excès » au point d'exploser dans des colères terribles, comme en témoignait la scène du 24 juin 1782. Comment nous en étonner ? André Amar, orphelin de père, avait passé sa jeunesse à Barrame. C'était un joli village de la vallée du Grésivaudan où sa mère veuve s'était retirée (19). Elle en était originaire et y avait ses propriétés. Or, Barrame avait un fort construit par Vauban en vue de défendre la frontière dauphinoise contre le duc de Savoie. Ce fort était occupé par des soldats de métier mais le village était, à cause de sa situation frontière, un centre de contrebande important. Soldats et contrebandiers en constituaient la population principale. C'était un milieu de violence sous l'effet de l'alcool. Lorsque, sous l'influence de vins généreux, André Amar s'était pris de querelle avec le très distingué M. de Savoie de Rollin, il avait perdu le contrôle de lui-même et retrouvé subitement les attitudes batailleuses ordinaires au milieu de Barrame. Au cours de cette scène du banquet de la St Jean 1782, il avait révélé le fonds de violence de son caractère. Les Maçons présents ne s'y étaient pas trompés et ne voulurent pas accorder une promotion nouvelle à un F.: qui avait le vin mauvais et qui supportait mal l'ironie caustique d'un Savoie-Rollin.

Cependant, dans la vie courante, André Amar s'efforçait de mater son caractère emporté.

La famille de M^e Pison, procureur du roi au Bailliage

(18) Bibl. de Lyon, manuscrits, 5473 (27).

(19) Voir notre article sur la fortune d'Amar dans les Annales de 1939.

de Grésivaudan, exerça sur lui un effet modérateur. Il voulait plaire à Mlle Pison, jeune fille pieuse à l'égard de laquelle il paraît avoir éprouvé un certain sentiment amoureux. D'autre part, l'influence de la F.: M.: mystique à laquelle il appartenait et qui vénérât Claude de Saint-Martin, l'auteur de l'« Homme de désir », c'est-à-dire de prière, dut agir également dans un sens modérateur puisque, trois ans après, Prunelle de Lières le déclarait un « frère très estimable ». Il connut alors une crise religieuse. « Il ne se montre plus qu'armé d'une Bible ou d'un Nouveau Testament et il parut avoir consacré sa dure et vertueuse éloquence à faire l'apologie de ces deux ouvrages. Dès lors, il n'y eut plus d'église dans Grenoble qui ne fût le théâtre de ses apparentes ferveurs, plus de fêtes solennelles qu'il ne célébrât, plus de sermon qu'il ne courût, plus de procession qu'il ne suivît, plus de jeûnes qu'il n'observât ou qu'il ne se vantait d'observer, plus d'action indifférente qu'il ne censurât, plus de sentiment religieux qu'il ne prétendît avoir ; plus de bonnes œuvres qu'il ne se portât à faire ; enfin le cénobite le plus mortifié n'était, selon Amar, et auprès d'Amar, qu'un chrétien relâché » (20).

Sur cette crise religieuse d'André Amar, nous avons encore un témoignage considérable, celui de Joseph Mounier (21), le grand homme des assemblées de Vizille et de Romans, le chef de la Révolution dauphinoise en 1788-89. Dans ces années si difficiles et si grosses de péril, au dire de Stendhal, pour les « patriotes », André Amar, qui avait 33 ans, « resta spectateur des événements jusqu'au triomphe de l'anarchie ». Il ne se préoccupa que de ses intérêts. Mounier ajoute : « qu'il suivait avec beaucoup d'assiduité les pratiques de l'Eglise romaine » et « se faisait gloire de sa piété devant ceux mêmes qui en avaient le moins ». « Si sa dévotion n'était qu'une hypocrisie, elle avait du moins un but très étranger aux affaires publiques ». Par cette dernière phrase Mounier fait allusion à l'incident grave qui survint à André Amar en 1788, année où le saint hom-

(20) *Mémoire contre André Amar, ex-conventionnel, an VIII.* (Bibl. municipale de Grenoble, O. 12.721.

(21) [J. Mounier. *De l'influence attribuée aux Philosophes, aux Francs-Maçons et aux Illuminés sur la Révolution française* \(éd. 1822\) ; p. 160-161.](#)

me qu'il montrait, eut un fils de Mlle Pison. Il reconnut cet enfant, le 17 novembre 1788.

Cette crise mystique finissant par un péché de chair provoqua un certain émoi dans la petite ville de 20.000 habitants qu'était le Grenoble d'alors. Amar fut-il blâmé par les membres de la « Bienfaisance et Egalité » ? Dans l'état de notre documentation nous ne saurions l'affirmer Mais cette aventure devait peser sur ses décisions lorsqu'il vint à Grenoble, installer le gouvernement révolutionnaire en qualité d'envoyé en mission de la Convention au cours de 1793.

François VERMALE.